Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260428-SG2026_323-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 28 avril 2026 - Délibération n° 2026-038

TARIFS CAVEAUX 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 16 avril, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

<table>
<tr><td colspan="2">Nombre de membres du Conseil</td><td>Membres présents</td></tr>
<tr><td>En exercice</td><td>29</td><td rowspan="3">Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.</td></tr>
<tr><td>Présents</td><td>28</td></tr>
<tr><td>Votants</td><td>29</td></tr>
<tr><td colspan="2">Vote</td><td>Absente excusée ayant donné mandat de vote</td></tr>
<tr><td>Pour</td><td>29</td><td>Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.</td></tr>
<tr><td>Contre</td><td>0</td><td>Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote</td></tr>
<tr><td>Abstention</td><td>0</td><td>/</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td>Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.</td></tr>
</table>

Rapport de Benoit Quélard.

Le budget "Caveaux" est un budget de gestion de stocks. Par délibération du 6 décembre 2012, il a été décidé d'adopter des tarifs de vente de caveaux révisés chaque année et basés sur un prix moyen pondéré par place. Le calcul du prix moyen par place est déterminé sur la base du stock comptable du 31 décembre N-1 :

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260428-SG2026_323-DE

Type de caveau	*Stock*	*Valeur*	*Prix moyen par place*
1 place (2019)	*2*	*1 007,07 € HT*	*586,34 € HT*
2 places (2019)	*6*	*3 365,19 € HT*	
2 places (2016 grande taille)	*2*	*772,70 € HT*	
2 places (2024)	*7*	*10 150,00 € HT*	
3 places (2016)	*2*	*930,38 € HT*	
4 places (2016)	*4*	*2 312,76 € HT*	
Cavurne (2020)	*20*	*2 009,35 € HT*	*194,40 € HT*
Cavurne (2024)	*31*	*7 905,00 € HT*	

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la présentation en commission Finances du 15 avril 2026,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

FIXE, à compter du 1er mai 2026, le prix de vente des caveaux comme suit :

Type de caveau	Tarif (Hors Taxe)
1 place	586,34 €
2 places	1 172,68 €
3 places	1 759,02 €
4 places	2 345,36 €
Cavurne	194,40 €

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

La Secrétaire de séance,
Adélaïde Montagut
Conseillère Municipale

Mis en ligne le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr